



Vallon de Canada et barrage du Pont du Roi

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600998

Numéro régional : 43

Département : Saône-et-Loire

Arrondissement : Autun

Communes : Auxy, Morlet, Saint-Emiland, Saint-Martin-de-Commune, Sully, Tintry

Surface : 375 hectares

Dans le Pays de l'Autunois Morvan, le site Natura 2000 « Vallon de Canada et barrage du Pont du Roi » se compose de trois entités portant sur le lac du barrage du Pont du Roi et certains des ruisseaux et rivières qui l'alimentent.

Submergeant un ancien vallon, le lac est bordé de milieux ouverts et forestiers plus ou moins humides, favorables à de nombreuses espèces à affinité montagnarde.



Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les milieux aquatiques : Représentés par le lac du Pont du Roi, la rivière du même nom et certains de ses affluents, les milieux aquatiques participent à la biodiversité en permettant l'installation de formations végétales de la pleine eau (végétation aquatique flottante) aux zones d'atterrissement à exondation plus ou moins marquée. Ils constituent aussi le lieu de vie de poissons d'intérêt européen, dont le Chabot, vivant tapi dans le fond des ruisseaux au milieu des pierres dont il prend la couleur, et la Lamproie de Planer, inféodée aux ruisseaux de tête de bassin.



Les forêts de versant : Ces forêts sont développées sur les versants et les éboulis grossiers. Elles hébergent un cortège remarquable d'espèces animales, dont le Damier du frêne, un papillon d'intérêt européen lié aux bois feuillus, clairs et frais à rechercher sur le site.



Les pelouses et les landes sèches : Implantées sur les sols sableux, acides et secs des sommets et hauts de pentes, les pelouses et les landes sèches à Callune, Myrtille et Genêt forment une mosaïque de milieux plus ou moins fermés. Accueillant des espèces végétales à caractère montagnard, elles abritent nombre d'insectes et de reptiles.



Les marais alcalins : Dans le vallon froid du Canada, au niveau d'émergence et de suintements, les milieux marécageux accueillent une flore originale. Du fait d'un encroûtement calcaire très localisé, des éléments de flore calcicole côtoient des espèces végétales adaptées à l'engorgement permanent des sols en milieu alcalin.

Les enjeux sur le site



Globalement en bon état de conservation, les forêts sont potentiellement menacées par certaines activités sylvicoles pouvant s'avérer défavorables aux habitats naturels et aux espèces associées (ouverture trop brutale ou artificialisation des peuplements, dégradation des sols les plus fragiles par le passage d'engins de débardage,...).

⇒ Poursuivre ou adopter une gestion sylvicole adaptée aux habitats naturels et aux espèces.



Au vue de leur richesse floristique exceptionnelle, les pelouses et les landes sèches apparaissent comme un enjeu de conservation prioritaire. Habitat d'intérêt européen, elles sont principalement soumises à des menaces naturelles. L'abandon de toute pratique agropastorale a en effet laissé libre au cours au développement des ligneux, faisant évoluer les milieux ouverts vers des stades plus boisés.

⇒ Restaurer les landes en voie de fermeture et les entretenir par le biais d'activités agropastorales menées de façon extensive.



Les marais alcalins, milieux naturels fragiles en régression, constituent un enjeu de conservation majeur.

Leur état dégradé, du fait de la fermeture progressive par boisement naturel, témoigne de perturbations passées (drainage, plantations, ...).

⇒ Restaurer et maintenir les marais et limiter toute action susceptible de modifier les apports en eau de façon qualitative ou quantitative.



❖ Les milieux aquatiques à Chabot et Lamproie de Planer constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien est considéré comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, ils font toutefois l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- les pollutions en provenance de l'ensemble du bassin versant ;
- l'érosion due aux activités sylvicoles ;
- les modifications des berges et de la ripisylve.

❖ Les activités sportives et de loisirs (pêche, sports nautiques,...) peuvent être à l'origine de la dégradation d'habitats naturels et de dérangements d'espèces.

⇒ Prendre en compte la sensibilité des milieux et des espèces lors des pratiques d'activités sportives et de loisirs.